

Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Beuveries, violence et tapage nocturne à l'Usine».

A. Rapport de majorité de M. Gérard Deshusses.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Lors de sa séance plénière du 27 novembre le Conseil municipal a renvoyé cet objet à la commission des pétitions pour étude. Cette dernière s'est réunie les 10 décembre 2007, 28 janvier, 4 et 18 février, 10 mars, 14 avril, 2 et 6 juin 2008 sous la présidence de M. Alexandre Wisard, puis de M. Jean-Charles Lathion, pour étudier cette pétition. Que Mme Lucia Marchon qui a assuré la prise de notes de cette séance soit remerciée de son remarquable travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

1. Travaux de la commission

10 décembre 2007

Audition de MM Pezzetti, Sibile et Troillet représentant le groupement des Habitants de la rue du Tir.

En guise de préambule, les trois personnes auditionnées proposent de passer aux membres de la commission un film DVD d'une quinzaine de minutes qu'ils ont tourné par brèves séquences, un soir entre 20h et 6h, et qui représente, assurent-ils, une soirée ordinaire sur la place des Volontaires.

Le film est visionné. Son contenu fort édifiant interpelle la commission.

M. Troillet explique ensuite qu'il habite le quartier depuis 12 ans et qu'il ne peut qu'y constater une nette dégradation de la qualité de vie et de la sécurité. Il est amené bien malgré lui, comme les autres habitants du secteur, à côtoyer des gens extrêmement violents, auxquels il est inopportun de formuler quelque remarque que ce soit sans risquer une agression caractérisée. Aussi bien des habitants hésitent à sortir dès que la nuit tombe.

M. Troillet rappelle que deux meurtres ont été commis en deux ans dans ce quartier, dont l'un à l'encontre de l'un de ses voisins, qu'un adolescent a perdu un oeil alors qu'il refusait du feu à un jeune homme. En conséquence, il aimerait que des mesures adéquates soient prises pour éviter que pareils événements ne se reproduisent. Il attend des Autorités qu'elles affichent leur volonté et fassent montre de leur efficacité.

Pour sa part, M. Pezzetti n'est pas opposé aux activités culturelles organisées par l'Usine, mais ces dernières ne devraient pas contrevenir au bien-être des habitant-e-s du quartier,

ni entraver le moins du monde leur liberté et droits citoyens. Des règles d'hygiène basiques devraient être respectées de toutes et tous, et l'ensemble du quartier ne devrait pas se retrouver, chaque dimanche matin, souillé par des reliefs de vomis, compissé, ou pire encore, conchié de toutes parts. Pour mettre un frein à ces débordements difficilement qualifiables, il souhaite que les activités de l'Usine soient arrêtées à minuit.

Discussion en présence des personnes auditionnées

Au cours de cet échange, les membres de la commission apprennent que les pétitionnaires ne se sont encore adressés ni au Grand Conseil ni au Conseil d'Etat qui ont autorité en matière d'ordre public. En revanche ils ont tenté une démarche auprès des tribunaux, sans succès.

M. Sibille précise que sa régie a engagé, aux frais des locataires, une société privée de sécurité pour faire des rondes aux abords de leur garage. Une contribution a été demandée à l'Etat qui s'y est refusé. Cette surveillance a permis d'écartier dudit périmètre nombre de personnes droguées. Il n'en demeure pas moins que, selon les pétitionnaires, les problèmes de nuisances et d'insécurité dont ils souffrent ne proviennent pas des vendeuses, vendeurs, consommatrices ou consommateurs de drogue, sauf lors de bagarres, que ce ne sont pas les ventes de produits illicites divers qui attirent des foules agressives, mais bien les activités de l'Usine et que sa fermeture à minuit serait bienvenue.

Ainsi, M. Troillet estime que l'attrait de ce secteur de la Ville découle de ce que l'Usine propose des animations musicales tout au long de la nuit, drainant de la sorte tous les noctambules de la région genevoise. Il en résulte au petit matin une maculation générale des lieux dont le nettoyage n'est assuré que péniblement par la Voirie qui n'intervient pas quotidiennement et n'a pas pour tâche d'assurer la salubrité des immeubles.

Les pétitionnaires insistent encore sur le fait que le public de l'Usine a changé depuis trois ou quatre ans, qu'il est constitué pour l'essentiel de jeunes adultes (moins de trente ans) de quelques mineurs et qu'il développe une plus grande violence, ne serait-ce que verbalement. Mais les pétitionnaires n'oublent pas non plus que le meurtre de leur voisin a été le fait de personnes qui se rendaient justement là, poignard en poche.

28 janvier 2008

Audition de Mmes Marcelle Braegger et Albane Schlechten, permanentes de l'Association l'Usine, ainsi que de MM André Joye, programmateur du ZOO, Pascal Knoerr, programmateur du Cinéma Spoutnik, Vincent Bertholet, technicien au Théâtre du Spoutnik et Alexandre Bürkli, du KAB

M. Knoerr, dans un premier temps explique que l'Usine est un centre culturel autogéré, sis au sous-sol, rez-de-chaussée et les 2 premiers étages du bâtiment de l'ancien UGDO, (usine de dégrossissage d'or) attribué par la Ville de Genève en 1989 sous forme d'un prêt à usage à l'Association « Etat d'Urgences » qui est devenue l'Association l'Usine en 1998. L'objectif, fixé à l'époque par les Autorités communales par une convention renouvelable de cinq ans en cinq ans, était d'y réaliser des activités artistiques, culturelles et socioculturelles.

Aux troisième et quatrième étages, la Ville loge « Autrement Aujourd'hui », une association

qui pratique le théâtre avec des personnes handicapées, et met également à disposition des ateliers pour des artistes ainsi qu'une salle de répétition. L'Association l'Usine, pour sa part, est une association à but non lucratif, fédérant les associations et collectifs de programmation tout comme les ateliers au sein du bâtiment. Ses buts consistent à encourager, promouvoir et développer la culture sous toutes ses formes, notamment dans les domaines du cinéma, du théâtre, de la musique électronique, de l'art plastique ainsi que toutes performances artistiques ou sociales s'y rapportant. Le principe de fonctionnement est l'autogestion: l'Assemblée Générale est seule souveraine, la gestion exécutive attribuée à la Réunion de gestion dans laquelle sont représentés les différents collectifs et ateliers de l'association. Les associations sont indépendantes et autonomes, quelques-unes reçoivent des subventions publiques, d'autres s'autofinancent totalement.

M. Knoerr ajoute que les principes fédérateurs de l'Association l'Usine sont, notamment, le refus de tout soutien financier privé, le rejet de toute hiérarchie, de tout profit, de toute concurrence, la fixation de salaires interdisant toute aliénation à la consommation, la revendication d'une éthique de vie et de travail fondée sur la liberté et le plaisir, une détermination affichée pour la polyvalence contre la division du travail et la spécialisation, et le choix d'une implication dans la vie politique, culturelle et sociale de Genève.

L'Usine assure ainsi, au centre ville, un lieu vaste où convivialité, vie nocturne et culture off peuvent s'exprimer. Le côté le plus visible de l'Usine est la programmation des spectacles, manifestations, fêtes, concerts et expositions présents dans les différents lieux qui la composent, soit:

- une salle de concert, occupée par le KAB et PTR;
- une scène pour les groupes locaux, nationaux et internationaux en marge des courants principaux;
- une salle polyvalente, attribuée au ZOO, spécialisé depuis plusieurs années dans les musiques électroniques;
- le Théâtre de l'Usine, la scène la plus importante réservée aux créations de danse contemporaine comme de théâtre pour des groupes locaux, régionaux, nationaux ou internationaux;
- le Cinéma Sputnik, qui regroupe les amatrices et amateurs d'images et de perspectives de cinéma élargies;
- l'espace d'art contemporain FORDE, un lieu de production et d'expression artistiques;
- le café-restaurant MOLOKO, le coeur de l'Usine, un espace tout public présentant des expositions et concerts.

L'association l'Usine privilégie tout particulièrement les liens entre les différentes entités dans le bâtiment, en constituant des chaînes de production pour la musique (locaux de répétition, studio d'enregistrement, agences pour groupes, label, salle de concert) ou en organisant des événements dans plusieurs espaces simultanément. (festival particules, électron). L'association l'Usine est au bénéfice d'une patente pour les trois buvettes publiques dont l'horaire d'ouverture n'a pas varié depuis 1999, soit de 8 heures du matin à 5 heures du matin suivant. Ces espaces sont principalement utilisés durant les weekends.

En 2002, un dépôt de plainte pour des nuisances dans le quartier, porté devant jugement du tribunal de Première instance, a opposé l'association l'Usine à la Société privée de gérance, la Société Barbier Mueller, la communauté des copropriétaires des immeubles 1, 1bis et 3 de la rue du Tir, la coopérative des habitants des immeubles de la rue des Rois et de la Coulouvrenière. Le tribunal a débouté les demanderesse et statué que les activités de l'Usine sont conformes à l'affectation du quartier qui est d'un caractère mixte depuis

toujours : industriel, nocturne et résidentiel. Il convient d'ajouter que la Ville et l'Association l'Usine ont effectué des travaux d'aménagement et d'insonorisation entre 1996 et 1998 qui ont rendu les activités conformes aux normes.

L'Usine, haut lieu de la Culture Alternative ne rayonne pas seulement au coeur de la cité de Calvin, mais son succès déborde les frontières et sa renommée est désormais internationale, due à ses programmes culturels comme à son mode de fonctionnement. Il est vrai que l'offre est plus que vaste pour un public de tous âges et de tous revenus. De la sorte ce ne sont pas moins de 2000 à 4000 personnes qui fréquentent ces différents lieux chaque semaine.

Il faut encore souligner que l'Usine est sollicitée par des écoles de gestion culturelle, des universités, des autorités politiques soucieuses de partager avec elle ses expériences d'autogestion, son cadre favorable aux synergies entre les différents acteurs concernés. Des stages sont organisés. Enfin l'Usine, collabore notamment, dans le but de respecter au mieux les besoins et exigences des utilisateurs comme des voisins, avec:

? les Autorités de la Ville, et plus particulièrement, les Services de la culture, des bâtiments, de

l'énergie, de la voirie, l'agenda 21 et la délégation de la jeunesse;

? des associations ou ONG oeuvrant dans la prévention; (Epic, et maintenant Nuit Blanche);

? l'association de quartier Pro-Coulouvrenière;

? des espaces culturels autogérés en Suisse et en Europe, des festivals à Genève (Bâtie, Black

Movie, Média Nord-Sud), Festival des Voix, ...).

Concernant la question de la cohabitation, M. Knoerr explique que l'Usine est la cible de différentes attaques par les habitants du quartier depuis le début de ses activités. Une accentuation des critiques est advenue lors de la construction des immeubles sis, rue de la Coulouvrenière, et au terme de la réalisation des travaux d'insonorisation. Même la décision du Tribunal de Première Instance, totalement favorable à l'Usine, n'y a rien changé. L'association l'Usine ne recherche néanmoins de loin pas des relations conflictuelles. Depuis le début, elle a marqué le soin de cohabiter positivement avec ses voisins. Différentes mesures ont été prises ou soutenues, soit:

Au niveau de l' « aménagement du quartier »

- depuis le début en 1989, l'Usine demande la fermeture de la rue de Coulouvrenière, – au

moins la nuit ;

– l'aménagement de la place des Volontaires;

– un meilleur éclairage de la rue du Tir, de la Place de Volontaires et de la rue de la Coulouvrenière.

–

L'Usine a dans le même temps, et de son propre chef, installé et géré les premiers bacs à fleurs et les premiers bancs. Dans la foulée, elle éclaire à ses frais l'entrée principale comme les angles du bâtiment lors les soirées de fin de semaine.

Au niveau de l'aménagement du bâtiment

- insonorisation des salles et installation d'une ventilation;

– arrêt des concerts au Moloko avant minuit.

Au niveau du bruit provoqué par le public

- différentes campagnes de sensibilisation; (papillons, affichettes, banderoles);
- interdiction – dans la mesure du possible – de sortir avec gobelets et canettes;
- insonorisation des barrières;

Au niveau de la propreté

- ramassage des bouteilles laissées sur la place lors des grandes soirées;
- construction d'un local de poubelles selon la demande de la Ville (également utilisé par des tiers);
- obtention d'un passage de la voirie deux fois par jour, et à 5 heures du matin le weekend.

Au niveau de la sécurité et de la consommation de drogues

- mise en place d'un service d'ordre pour garantir la sécurité du public lors des concerts et discos;
- surveillance de la place – le service d'ordre n'ayant pas mandat d'intervenir sur la place publique;
- interdiction de toute vente et/ou consommation de drogues à l'intérieur de l'Usine;
- dialogue avec les dealers visant au respect des règles établies;
- installation d'un stand de prévention contre les drogues et le sida, si possible au sein de l'Usine;
- interdiction absolue d'introduire liquides et/ou drogues à l'intérieur de l'Usine, sous contrôle du service d'ordre.

Mesures en vue

- relance d'une campagne de sensibilisation visant au respect du voisinage;
- médiation entre les pétitionnaires et l'Usine dans les prochains six mois;
- co-organisation d'une fête de quartier – édition 2008 (en cas d'acceptation de la part de l'AG de Pro-Coulou).

–

M. Knoerr tient à ce point de son exposé à relever que les résultats de cette politique d'ouverture ne sont pas sans effets dans les relations entretenues avec la police. Cette dernière ne doit quasiment plus intervenir à l'intérieur de l'Usine, le public s'y sentant en sécurité, et une femme seule peut y déambuler sans problèmes. Cette même police affiche de plus une totale confiance dans la direction de l'Usine a confiance en elle.

Il en va d'ailleurs de même avec les habitant-e-s du quartier, puisque l'association Pro-Coulou, qui a les meilleures relations avec le comité de l'Usine, n'a pas signé la pétition, tout comme le BFM et les commerces alentours. La reconnaissance du travail fourni à l'Usine par le Département de la Culture, les institutions culturelles, les médias, celle formulée par le Service de l'énergie au vu des efforts assurés par l'Usine en matière d'économies, la bonne entente entretenue avec la Voirie sont autant d'éléments qui viennent renforcer un bilan très positif.

L'Association l'Usine se considère donc, par ses différentes activités culturelles, comme

une entité indissociable. Sa raison d'être est de muer une richesse créative prolifique en projets hors du commun et en découvertes. Cette démarche fait de l'Usine un lieu socioculturel répondant à l'attente d'un public plutôt jeune, quoique hétérogène et intéressé à découvrir une autre culture, loin des courants reconnus. Elle est bien décidée à poursuivre ses activités journalières et nocturnes au coeur de la Ville, et par conséquent prête à participer à la médiation proposée par Patrice Mugny. C'est, à ses yeux, l'une des meilleures façons de développer entre partenaires du quartier l'écoute et la tolérance. De cette procédure, l'association n'espère ni plus ni moins que sa dédramatisation.

En revanche, l'Association lutte fermement contre une certaine presse qui aime les raccourcis, cultive les amalgames et fait faussement de l'Usine l'espace où ont lieu les incidents qui éveillent la peur. Elle espère fermement que les Autorités politiques prendront au plus vite leurs responsabilités pour tout ce qui les concerne dans ce dossier en termes de compétence: une politique de consommation drogues qui vise la prévention, des interventions au niveau de l'aménagement du quartier, le soutien financier et logistique nécessaires pour que l'Association Pro-Coulou puisse proposer davantage d'activités.

Enfin, les membres de l'association l'Usine demandent aux pétitionnaires le respect et la protection de leurs droits en tant que personnes. Quelques-uns d'entre eux ont eu la possibilité de visionner une vidéo de source inconnue lors de la réunion avec MM. Mugny, Maudet et en présence de représentants des pétitionnaires, le jeudi 17 janvier. L'association supporte mal d'être filmée, elle-même, ses membres, ses employé-e-s ou ses client-e-s, pris-e-s en photo sans cesse, sans connaître les autrices ou auteurs de ces images, pas plus que le public prévu pour la diffusion de ce « matériel de preuve » totalement polémique.

L'Association est entièrement ouverte aux questions de la commission des pétitions, achève M.Knoerr, et elle espère vivement que cette dernière la laissera continuer à couvrir un fort besoin manifesté par une large partie de la population, déjà peu favorisée dans le cadre politique actuel.

Discussion en présence des personnes auditionnées

A un commissaire DC qui s'inquiète de la façon dont l'association l'Usine va résoudre les problèmes d'insalubrité et de violence relevés par les pétitionnaires, madame Braegger répond que la pétition a été lancée suite au Festival Antifasciste, qui ne va pas être reconduit, et au terme duquel l'espace a été effectivement laissé dans un état de saleté inacceptable. En revanche, Mme Braegger assure que la Voirie n'a jamais vu de seringue dans des bacs à fleurs aux alentours de l'Usine, que les meurtres évoqués n'ont pas été perpétrés sur la place des Volontaires, ni dans ses parages. Elle regrette que les journaux gratuits ait mentionné l'Usine à cette occasion, alors que la violence est un problème général, qui n'est pas lié à l'Usine spécifiquement. Il convient en outre d'ajouter que ladite place est également le lieu de rassemblement du MAD et du Palladium. Or, un des objectifs de la médiation est de travailler sur une intervention raisonnée et efficace, soit de la police, soit d'agents de civilité, car le personnel de l'Usine n'est pas habilité à assumer ce type de tâches.

A une surveillance assurée par un réseau de caméras, M.Knoerr préfère obtenir un effet dissuasif auprès de personnes indésirables par le biais d'un meilleur éclairage sur la place des Volontaires, comme il a déjà été demandé par ses soins, en 1992 déjà, auprès de Mme Jacqueline Burnand.

A un commissaire écologiste qui s'étonne de l'apparente rupture de communication entre les responsables de l'Usine et les habitant-e-s du quartier, notamment celles et ceux fraîchement installé-e-s dans les nouveaux immeubles, Mme Braegger rétorque que l'Usine est relativement active dans la vie du quartier, qu'elle y organise la Fête des Voisins notamment. Elle reconnaît cependant, que peu d'autres voisin-e-s participent à cette manifestation, et que l'essentiel des contacts s'effectue dans le cadre de doléances. L'Usine a néanmoins convié les un-e-s et les autres à assister à son Assemblée Générale, et l'Association Pro-Coulou a répondu positivement, au contraire du groupement des Habitants de la rue du Tir. Il lui semble pourtant que les relations sont globalement bonnes, et elle se montre surprise que cette pétition ait été faite sans aucun contact préalable.

Concernant la responsabilité de l'association l'Usine au sujet des désordres en tous genres constatés sur la place des Volontaires, soit au sortir de l'établissement, Mme Braegger précise que, selon la police, cette responsabilité s'arrête à 1,50m du bâtiment. Et pour ce qui a trait aux bruits produits par l'enlèvement – à l'aube pour cause de nettoyage - des barrières d'endiguement de la foule, un meilleur système est étudié qui devrait réduire les nuisances enregistrées

La commission apprend par ailleurs que la police n'est pas systématiquement disponible sur simple appel, mais que le secteur n'est pas considéré comme une zone de non-droit et que des interventions policières ne sont que très rarement nécessaires à l'intérieur. L'Association, de son côté, n'a bien évidemment pas des moyens financiers suffisants pour engager un service de sécurité privé. Il n'en demeure pas moins que l'Association organise son propre service d'ordre à l'interne et que les entrées sont soigneusement contrôlées, que ce soit du point de vue de l'âge de la personne, de son état ou de son équipement. Une même fermeté est appliquée aux heures de fermeture des divers établissements internes, soit:

- le Moloko cesse tout bruit important après minuit; il ouvre ses portes à 18h et les ferme à 2h;
- les espaces du rez-de-chaussée ouvrent de 21h00 à 02h00, de 22h00 à 05h00 lors d'occasions particulières;
- le Zoo ouvre le weekend de 23h00 à 5h00.

Au vu de ces horaires, les personnes auditionnées affirment toutes qu'une décision de fermeture de l'Usine à minuit contraindrait maints espaces à cesser leurs activités.

4 février 2008

Audition de MM Boris Drahusac, codirecteur du Département de la culture et André WALDIS, conseiller culturel.

M. Drahusac explique qu'un processus a été mis en place, suite à la réception des pétitions 204 et 205, le DAC prenant la situation très au sérieux. Une séance a réuni le 17 janvier 2008 des représentants de l'Usine, de l'Etat, de la Ville, de la Délégation à la jeunesse ainsi que des habitant-e-s. Cette réunion a permis de comprendre mieux le point de vue des différentes parties et d'établir un plan de travail ainsi qu'un calendrier de rencontres quadripartites qu'il est prévu de poursuivre jusqu'à l'été.

Ce plan de travail comporte deux volets:

1°) tenter d'arriver à une vision commune de la situation, distinguer les faits tangibles des rumeurs pour arriver à une définition de la situation la plus objective possible;

2°) profiter de ce processus de mise à niveau pour conduire une médiation entre les différents partenaires.

M. Drahusac ajoute que la Ville est la principale responsable des problèmes rencontrés dans le quartier par les résident-e-s dont la détérioration des conditions d'habitat n'a pas été évaluée correctement par les Autorités municipales. Le but est donc de faire accepter, dans les meilleurs délais, par l'ensemble des actrices et acteurs concerné-e-s avec un certain nombre de mesures d'assainissement. Si l'opération devait échouer, il appartiendra au Conseil administratif de se déterminer, sur la base des travaux d'approche réalisés, et d'imposer ses propres solutions, avec les conséquences que cela ne saurait qu'impliquer, le dialogue étant dans ce cas rompu.

Pour l'heure, il semble que la médiation se déroule bien, qu'elle permette à l'Usine de rappeler son histoire, expliquer ses différentes actions, à chacune et chacun de comprendre que le quartier est en train de se modifier typologiquement et que ces changements doivent être pris en compte objectivement. Il ne saurait ainsi être question de confondre les activités de l'Usine avec le commerce et la consommation de produits illicites.

M. Waldis, de son côté, souligne que les responsables de l'Usine ont pris conscience de l'irritation croissante des habitant-e-s du quartier qui sont réellement excédés, même si toutes et tous n'ont pas la même analyse. Il convient donc de faire vite, de déterminer les causes exactes des nuisances citées, puis de distinguer celles qui sont directement imputables à l'Usine de celles qui ne le sont pas, avant d'apporter les solutions indispensables. Depuis 20 ans, ajoute M. Waldis, l'Usine a été accusée d'être la source de nombre de nuisances; des plaintes, procès et pétitions se sont succédé et les brouilles de même. Il est temps de dialoguer et d'en finir, ce d'autant que l'histoire a montré que les torts n'étaient pas toujours bien attribués par la vox populi. Ainsi l'Usine a-t-elle été accusée de développer dans ses abords un parcage sauvage important. Après enquête, il est apparu que cette nuisance, au demeurant réelle, provenait essentiellement, des usagères et usagers du BFM. M. Waldis estime par ailleurs qu'il faut prendre en compte dans la réflexion en cours le fait que le site d'Artamis est condamné et qu'une partie de sa clientèle risque de se rabattre sur l'Usine, augmentant sensiblement la fréquentation de cette dernière et en conséquence les tensions existantes.

Discussion en présence des personnes auditionnées

La commission apprend au cours de cet échange que c'est le Conseil administratif qui a fixé jusqu'à l'été 2008 pour résoudre le problème posé, estimant qu'il ne fallait pas bâcler pareil dossier. Dans la foulée des Autorités municipales ont écrit au Conseil d'Etat pour que ce dernier désigne un représentant de la police cantonale, appelé à participer au processus de médiation.

Il est répondu ensuite à un commissaire écologiste que la possibilité de transférer l'Usine à l'extérieur du centre ville n'a pas été étudiée, même si aucune proposition n'est taboue, alors que suite à une question d'un commissaire UDC, M. Waldis explique que l'Usine n'est pas soumise à la législation sur les auberges et les cercles concernant les horaires d'ouverture. Elle bénéficie en effet d'un statut particulier qui découle de l'histoire des lieux. A l'origine, les exploitants du bâtiment avaient le droit d'ouvrir les buvettes 24 heures sur 24, horaire qui a été ramené à 8 heures -5 heures par la suite. Ces conditions initiales, avaient été accordées à l'Association État d'Urgence qui militait à l'époque pour les milieux culturels et demandait des lieux ouverts toute la nuit. M. Haegi, conseiller

administratif en charge, était entré en matière. Cette disposition fait partie du mythe fondateur et de l'identité de l'Usine. Reste que, selon M. Waldis, les activités qui posent problème ne sont pas les concerts, mais les soirées techno et de musiques électroniques qui commencent à 1 heure du matin et s'achèvent donc fort tard.

M. Waldis rappelle encore que les responsables de de l'Usine sont conscients de la gravité de la situation et qu'ils essayent d'y remédier le mieux possible. Ils ont par exemple fixé des balles de tennis sur les pieds des barrières en métal afin de diminuer le bruit occasionné par leur déplacement. La question est de savoir jusqu'où ils leur appartient d'intervenir. Ainsi, en cas de bagarres, leur responsabilité est engagée jusqu'à concurrence d'un mètre 50 hors du bâtiment, limite au-delà de laquelle la gendarmerie est seule à détenir l'autorité.

Plusieurs commissaires manifestent la plus grande réserve concernant les résultats de la médiation en cours, estimant que les positions entendues sont très arrêtées et le plus souvent totalement contraire. Ainsi, les responsables de l'Usine n'imaginent pas cesser leurs activités à minuit, et les pétitionnaires veulent le silence à la même heure. De même il semble que rechercher quelque compromis que ce soit en matière de salissures ne relève tout simplement pas du sens commun. Enfin, suite à leur demande, les membres de la commission recevront un exemplaire de la convention qui lie le Département avec les différentes associations de l'Usine.

Discussion et décisions de la commission

Au terme de ce débat, jugé fort intéressant, il apparaît à plusieurs commissaires que les responsables de L'Usine sont désormais conscients de la dégradation de la qualité de l'habitat dans le secteur de leur établissement et qu'ils se soucient d'y trouver remède. Le Conseil administratif est lui aussi fort inquiet et déterminé à apporter solution aux problèmes posés. En revanche le scepticisme est de mise concernant les résultats de la médiation en cours. Dans la foulée plusieurs auditions sont souhaitées et soumises au vote.

Audition du Service en charge de l'octroi des patentes: acceptée

12 oui: (2 AGT, 1 VERT, 3 SOC, 2 PDC, 1 LIB 1 RAD, 2 UDC)

2 non: (2 VERTS)

0 abstention.

Audition de représentants de la police cantonale: refusée

3 oui: (3 VERTS)

5 non: (3 SOC, 2 PDC)

6 abstentions: (2 AGT, 1 LIB, 1 RAD, 2 UDC)

Audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat: acceptée

12 oui: (2 AGT, 3 SOC, 1 VERT, 2 PDC, 1 LIB, 1 RAD, 2 UDC)

0 non.

2 abstention: (2 VERTS)

le 18 février 2008

Audition de M. Pierre Maudet, Conseiller administratif

Le président communique dans un premier temps au magistrat le souhait de la commission qui consiste à apprendre quel est le rôle des ASM dans pareilles situations, sur le terrain même. Le magistrat explique que le champ d'intervention de la Ville de Genève est relativement restreint concernant les problèmes de nuisances sonores et d'insalubrité qui sont évoqués dans cette pétition. La capacité de répondre sur une base légale est également très réduite pour l'heure. Un projet de loi, actuellement à l'étude pourrait néanmoins changer la donne et offrir plus de latitude en matière d'intervention aux agents de sécurité municipaux, y compris sur le domaine privé. Il faudra dans ce cas apporter des modifications à l'équipement dont cette force dispose, mais aussi adapter ses horaires et surtout lui assurer une formation complémentaire adéquate. Le Conseiller administratif ajoute encore que le Service de la sécurité et de l'espace public délivre des autorisations qui, sur le terrain, font l'objet d'un contrôle des ASM. Ces derniers agissent alors en médiateurs, avec les limitations en termes d'horaires et d'effectifs que les membres de la commission connaissent.

Concernant plus précisément les difficultés rencontrées sur la place des Volontaires et ses abords, fonction des divers trafics qui s'y déroulent, M. Maudet rappelle que cette situation n'est pas nouvelle, qu'elle a été traitée de manière très ferme en 2001, lorsque les habitant-e-s menaçaient de constituer une milice privée. Cependant il faut souligner que cette problématique ne concerne pas directement la Ville, qui n'a strictement aucune compétence en matière de sécurité relative à la vente de produits illicites sur la voie publique. C'est l'approche cantonale qui a alors changé, avec l'exclusion notamment des « dealers » de certains quartiers et leur dispersion. La pression s'est relâchée sur le site précité et tout aussi logiquement augmenté ailleurs. Il n'en reste pas moins que depuis l'automne 2007, une tension croissante est constatée dans le secteur, alors qu'une pétition rédigée par les habitant-e-s qui considèrent que l'Usine est cause de toutes les nuisances a été déposée sur la table du Conseil municipal.

M. Mugny et lui-même, poursuit le magistrat, ont décidé de rencontrer les responsables de l'Usine et les habitant-e-s. Cette réunion a eu lieu le 17 janvier 2008 au Palladium, et les résident-e-s ont pu parler, parfois de façon vive. De part et d'autre, la situation a été jugée inadmissible et il a été décidé de tenter d'ici fin juin 2008 une médiation visant à atténuer les nuisances, après en avoir identifié les causes objectives. L'Usine a d'ores et déjà reconnu une certaine responsabilité. Le conseiller administratif précise encore que, la Ville étant le bailleur de cet établissement, elle possède dans ce fait même un moyen de pression - renouvellement ou non dudit bail – pour obtenir des modifications d'horaires. Mais le magistrat émet toutefois des doutes quant à l'efficacité d'une interdiction d'exploitation au-delà de 24 heures, car il craint que les personnes qui ont l'habitude de participer à ces manifestations tardives ne prennent sur elles d'organiser des concerts sauvages.

Discussion en présence du magistrat

Dans le fil de la discussion qui s'ensuit, le Conseiller administratif insiste sur le fait que des conflits d'intérêt sont inévitables et qu'il convient d'y apporter à chaque fois la réponse adéquate et donc retenue par le Conseil administratif: prendre contact avec les pétitionnaires et tenter de désamorcer la situation. D'ailleurs, il souhaite que les ASM se montrent plus attentifs en ce qui touche à la sécurité de proximité, soit à l'ensemble des nuisances dénoncées dans les pétitions 204 et 205, de façon que les problèmes soient détectés avant qu'ils ne se développent par trop et qu'ils débouchent sur un conflit ouvert. Dans ce sens, le magistrat regrette que le Canton ait supprimé la Brigade antibruit, à laquelle les ASM ne peuvent suppléer. C'est pourquoi il déclare être en discussion avec Le Conseiller d'Etat Unger, pour obtenir de sa part une stricte application de la loi concernant l'exploitation des bistrotts comme des terrasses, et surtout, pour les ASM la compétence légale d'intervenir.

En revanche, M. Maudet ne se montre pas favorable à la fermeture de la rue de la Coulouvrenière dans le but d'éviter le parking sauvage et le trafic de drogues. Il s'agirait, selon lui, d'une mesure à double tranchant. La place des Volontaires a effectivement la particularité d'être une sorte de « drive-in » du « deal ». Mais fermer une rue revient toujours à faciliter grandement l'organisation de manifestations spontanées. Dans ce cas précis, ce ne serait justement pas souhaitable.

Par ailleurs, le magistrat répond à un conseiller municipal DC qui s'inquiète des conditions d'habitat offertes aux habitant-e-s, qu'effectivement la situation est délicate et qu'elle risque encore de s'aggraver avec la fermeture d'Artamis fin 2008. Certes, martèle-t-il, les résident-e-s ont droit à une certaine tranquillité, mais il affirme dans le même temps que si l'on veut qu'une société fonctionne, il faut pouvoir organiser le désordre. Fermer l'Usine serait une victoire à la Pyrrhus. Il faudra peut-être en arriver néanmoins à cette extrémité et M. Mugny a été clair avec les responsables de l'Usine qui l'ont bien compris. Il n'en demeure pas moins que la culture dite « alternative » va au devant de difficultés logistiques réelles à l'horizon 2009, avec la fermeture d'Artamis, à qui il n'est pas possible d'offrir tout simplement une friche industrielle de substitution. A terme, le magistrat ne voit pourtant pas comment faire cohabiter ces différentes populations au vu de leurs sensibilités différentes et des seuils de tolérance variables, ni d'ailleurs où déplacer d'aventure l'Usine. Le Conseil administratif est constamment placé en situation d'arbitrage.

le 10 mars 2008

Audition de M. Jacques FOLLY, directeur du Service du commerce

Le président rappelle brièvement que les membres de la commission aimeraient recevoir une information sur la manière dont sont octroyées, puis contrôlées les autorisations et patentes, leur octroi et le contrôle.

M. Folly explique que le SAP (Service des Autorisations et Patentes) dépendait précédemment du Département de Justice et Police, et que l'OCIC (Office cantonal de l'Inspection du Commerce) appartenait au Département de l'Economie, de l'emploi et des Affaires extérieures. Ces deux organismes ont fusionné le 3 décembre 2007 pour former le Service du Commerce. Dorénavant, c'est donc une seule entité qui traite des sujets qui préoccupent la commission. M. Folly précise que le problème provoqué par les nuisances sonores provenant des établissements publics est récurrent, mais qu'il va croissant ces dernières années, parallèlement sans doute à l'augmentation du nombre de débits de boissons depuis la suppression de la clause du besoin. Il souligne cependant qu'une

procédure d'autorisation passe par l'ensemble des services de l'Etat et de la Ville. L'impact sur l'environnement, notamment du fait des nuisances sonores et des différents trafics induits, les restrictions au niveau du DCTI, tout est pris en compte, et ce n'est qu'à la suite de cet ensemble de préavis positifs, puis de l'Avis de Mise en Service (AMS) que l'autorisation est donnée.

Par ailleurs, en termes de répression et de sanction le Service du commerce est une police et une autorité *administratives*. C'est dire que le contrôle de la tranquillité publique est du domaine de la police cantonale strictement, et que les activités de contrôle des six inspecteurs du Service du Commerce sont tout autres. Ainsi, en cas de nuisances manifestes, la police constate l'infraction, puis, généralement dans les 10 jours suivants, établit un rapport et l'envoie au Service du Commerce qui le traite en moyenne statistique 43 jours après. Le nouveau processus du code pénal impose alors d'interpeller l'exploitant ou le propriétaire de l'établissement – il s'agit du droit d'être entendu - ce qui prend encore du temps. Cinq jours sont alors nécessaires pour infliger, le cas échéant, une sanction. Le délai entre le moment de l'infraction et celui de la sanction est donc en moyenne de 68 jours, ce qui est beaucoup trop long. M. Folly qui essaie d'accélérer ces procédures, afin d'accroître l'impact des mesures prises. Ces mesures sont soit l'amende (de 400 à 3'000 FS), soit une restriction momentanée des horaires d'ouverture durant un mois au plus.

Actuellement, ajoute M. Folly, le Tribunal Administratif est relativement clément et il diminue ces sanctions lors de recours, ce qui constitue une difficulté supplémentaire. Il informe encore qu'en matière de loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH), le Service a reçu 396 rapports de police en 2006 pour l'ensemble du Canton. 93% de ces rapports ont été traités et il y a eu 84 sanctions dont 36 concernaient le quartier des Pâquis.

Quant aux difficultés posées par l'exploitation des terrasses, elles résultent d'une libéralisation de l'occupation du domaine public, suite à une modification des dispositions légales il y a une dizaine d'années. Avant on parlait d'occupation, maintenant d'empiètements, ce qui permet aux cafetiers-restaurateurs d'ouvrir des terrasses sur des places de parking. Après discussion avec M. Pizzoferrato, chef du domaine public de la Ville de Genève, il a été convenu que le Service du commerce aurait la possibilité de restreindre l'horaire des établissements problématiques, voire d'interdire l'exploitation en terrasse dans des cas extrêmes. En revanche, pour ce qui est des nuisances sonores lors des rangements en fin de soirée, l'autorité responsable est la police, et elle seule.

le 14 avril 2008

Préambule

Le président signale que la lettre adressée à M. Moutinot (*cf. annexe No 1*) a été envoyée avec plus d'un mois de retard et qu'en conséquence l'audition du conseiller d'Etat ne pourra pas se dérouler avant longtemps. Aussi est-ce M. Claude Pahud, lieutenant à la Brigade urbaine et suburbaine qui a été délégué en lieu et place du magistrat cantonal.

Un commissaire UDC déclare qu'il ne s'oppose pas à cette audition, mais il attire néanmoins l'attention de la noble assemblée dans laquelle il siège sur le fait que M. Pahud n'a pas les compétences d'un haut fonctionnaire, qu'il ne participe aucunement de la politique du Conseil d'Etat, et que justement la commission se proposait de questionner M. Moutinot sur ses choix politiques en matière d'octroi des patentes pour l'exploitation d'établissements publics. C'est pourquoi, pour sa part, il ne posera aucune question.

Audition de M. Claude Pahud, lieutenant à la Brigade urbaine et suburbaine

Le président précise que les membres de la commission aimeraient connaître la stratégie de la police lorsqu'elle se trouve confrontée aux plaintes d'habitant-e-s dénonçant tapages et autres débordements nocturnes sur la voie publique.

M. Pahud explique tout d'abord qu'il représente l'Etat-Major de la gendarmerie. Il déclare aussi qu'il participe au groupe de travail mis sur pied en vue d'une médiation entre les partenaires de l'Usine et les habitant-e-s du quartier. Il est en charge de la police de proximité et a été îlotier pendant 7 ans dans le quartier de la Servette. Répondant ensuite aux propos du président, il déclare que la police intervient, interpelle les personnes en faute si nécessaire, et notamment les toxicomanes. La justice fait ensuite son travail.

Concernant le secteur l'Usine, M. Pahud assure que c'est pour la police un souci constant, et que les patrouilles y font des passages réguliers. Il convient de souligner que la police est présente aux abords de la place des Volontaires, qu'elle procède systématiquement à l'interpellation de « dealers ». Reste que l'Usine attire du monde le soir, et que la question revient à savoir si l'on veut une vie nocturne à Genève ou non. Le respect de la tranquillité des gens est du ressort de la police qui intervient, fait rapport en vue d'éventuelles sanctions infligées par le Service du commerce (SCOM). Ces sanctions sont néanmoins le plus souvent adoucies par le Tribunal Administratif, plus clément, en cas de recours. Les policiers sont à même de sanctionner toute la nuit, mais il faut savoir que les patrouilles sont souvent occupées par d'autres tâches dont l'urgence est souvent absolue. Les îlotiers, quant à eux, travaillent jusqu'à 20 heures au maximum, et les ASM, de leur côté, sont désormais également habilités à contrôler les terrasses.

Discussion de la commission en présence de personne auditionnée

M. Pahud remarque encore que la population n'est peut-être pas moins tolérante, mais que notre société est devenue plus procédurière. Il convient pour la police d'effectuer toujours plus de déclarations, de rapports, soit un travail de rédaction chronophage. M. Pahud confirme par ailleurs que les effectifs de la Task Force ont diminué, qu'il ne reste plus que deux gendarmes qui y soient actuellement affectés. Mais il précise aussi que n'importe quel inspecteur peut tout faire à Genève, et donc être habilité à intervenir sur n'importe quelle affaire de drogue(s), même si, il est vrai, la Task Force et la Brigade des stupéfiants sont spécialistes en la matière. Il ajoute, répondant à une interrogation d'un commissaire AGT, qu'il existe deux postes ouverts de police 24 heures sur 24, un sur chaque rive et que, si les autres sont fermés durant la nuit, c'est pour que les gendarmes puissent patrouiller dans les rues, selon le désir prioritaire de la population.

Enfin M. Pahud explique que la Brigade de proximité est composée des îlotiers, qu'à la base, chaque gendarme suit la même formation pour être à même de remplir toutes les tâches de sa fonction, et qu'ensuite chacun peut orienter son engagement selon sa sensibilité. Au niveau de la police de proximité, les gendarmes ont pour mission de créer des contacts, de nouer des liens et de créer un réseau de compétences et de références. Cette Brigade est moins axée sur la répression que sur la prévention.

Discussion et votes de la commission

Un commissaire UDC estime que ces auditions tournent en rond et que le problème de fond est un manque d'effectif au niveau de la police. Il demande en conséquence l'audition d'un secrétaire général, ou secrétaire général adjoint du département cantonal concerné.

Un commissaire DC souhaite quant à lui connaître l'avis du conseiller administratif Maudet sur la question et l'auditionner en même temps que le conseiller d'Etat Moutinot. En effet, au niveau de la municipalité, il est question d'externaliser certaines tâches, concernant les AM notamment. Il aimerait savoir comment développer au mieux une complémentarité entre la Ville et l'Etat, afin de résoudre les problèmes de sécurité rencontrés.

Confirmation de la demande d'audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat: acceptée à l'unanimité.

Audition de M. Pierre Maudet si possible en présence de M. Laurent Moutinot: acceptée

5 oui: (2 UDC, 2 PDC, 1 AGT)

0 non

6 abstentions: (3 Verts, 1 AGT, 3 SOC, 1 RAD, 1 LIB)

2 juin 2008

Discussion et vote de la commission

Le président annonce à la commission qu'une réponse écrite de M. Moutinot lui est parvenue et qu'elle est négative. Il donne lecture de la lettre reçue (*cf. annexe No 2*) avant de déplorer ce refus qui revient, selon le maître de séance, à traiter la commission « par dessus la jambe ». Il souligne au passage que les conseillers d'Etat David Hiler et Charles Beer ne rechignent pas, eux, à faire, le cas échéant, pareil déplacement.

Un commissaire UDC, de son côté, rappelle qu'il avait demandé qu'un membre du Secrétariat général dudit département soit auditionné, soit quelqu'un dont la fonction se situe non au niveau opérationnel, mais stratégique. Il attire l'attention de la commission sur le fait que la législation prévoit que le Secrétaire Général et les Secrétaires Adjointes collaborent à la politique du Conseil d'Etat, et qu'à ce titre, ils peuvent fournir nombre de renseignements. Il réitère donc sa demande d'audition.

Un commissaire socialiste tient à remettre ce refus dans son contexte. Ce n'est pas la première fois qu'un conseiller d'Etat décline une audition, et peut-être que les termes de la lettre d'invitation signée par M. Mugny étaient excessifs. Il rappelle cependant qu'il fut un temps où les Conseils Administratif et d'Etat ne se parlaient même pas et que somme toute, il y a grand progrès. A défaut, il demande une nouvelle audition de M. Maudet, afin de faire le point, notamment au sujet de l'avancement de la médiation en cours.

Un représentant DC, au nom de son groupe, tient à déplorer le contenu de cette lettre et trouve particulièrement dommage que le Conseiller d'Etat estime que, finalement, ses compétences valent celles du lieutenant qu'il cite. De plus, il juge que le ton de cette missive est particulièrement désagréable; en effet « la légitime curiosité », laisse selon lui à penser que les conseillères et conseillers municipaux ne sont jamais que de « petits curieux » dont l'insistance est déplacée. Pareilles insinuations sont inacceptables à ses yeux. Il propose donc d'aller de l'avant dans ce dossier, et pour le reste d'attendre le changement du Conseiller d'Etat en charge du DI pour pouvoir discuter avec quelqu'un de plus ouvert.

Audition du Secrétaire Général du Département des Institutions ou d'un Secrétaire

Adjoint:acceptée

5 oui: (2 UDC, 3 VERTS)

3 non: (2 PDC, 1 RAD)

7 abstentions: (2 AGT, 3 SOC, 2 LIB)

Seconde audition de M. Pierre Maudet: acceptée

9 oui: (2 UDC, 3 SOC, 3 VERTS, 1 AGT)

3 non: (2 PDC, 1 RAD)

3 abstentions: (3 Verts, 1 AGT, 2 LIB)

le 30 juin 2008

Discussion et vote de la commission

Un représentant de l'UDC rappelle que le CA a entamé une médiation entre les différents partenaires impliqués et qu'il serait en conséquence judicieux de lui renvoyer la P 204, ce d'autant que le maintien de l'ordre public est une compétence cantonale.

Le président, pour sa part regrette d'avoir dû attendre quatre mois un refus d'audition de la part de M. Moutinot, mais partage l'idée de renvoyer au Conseil administratif ladite pétition.

Les commissaires DC ne désirent pas classer cette pétition, la situation leur semblant, d'un point de vue citoyen assez grave pour que le Conseil municipal soutienne le travail entrepris par le Conseil administratif qui s'est donné pour objectif de trouver une solution acceptable de toutes te tous, en lien avec les Autorités cantonales.

Les membres socialistes de la commission ne sont pas favorables au classement de la P 204. Ils estiment que le Conseil administratif doit être conforté dans sa démarche actuelle et qu'il doit lui être demandé expressément d'agir dans le cadre de ses compétences tout comme de collaborer avec les Autorités cantonales pour apporter l'apaisement souhaité dans le secteur de l'Usine. La population est excédée et une solution doit impérativement être trouvée.

Le président rappelle que toutes les auditions demandées n'ont pas été effectuées et il demande, dès lors, si nonobstant ces manques d'informations souhaitées, la commission est néanmoins disposée à se prononcer par une vote sur la P 204.

Une représentante des Verts regrette cet état de fait, et notamment de n'avoir pas entendu M. Jacot en lien avec la P 205 (voir le rapport sur cet objet), un îlotier travaillant dans le périmètre d'Artamis et de l'Usine. Elle relève que ces deux lieux posent moins de difficultés à leur voisinage que les boîtes de nuit conventionnelles. Elle remarque que les différentes parties ont été écoutées dans le cadre de la médiation, et que celle-ci a débouché en particulier sur le constat que pour le moins 30 à 40% des nuisances proviennent du trafic motorisé et des usagères et usagers du BFM. Par ailleurs elle souligne le fait que si la voirie avoisinant L'Usine est un « drive-in » de vente de produits illicites, il incombe à la police qui dépend du seul Canton de faire acte d'autorité et d'y mettre bon ordre, et non aux responsables de l'Usine, du BFM ou d'Artamis qui ne doivent en aucun cas être pénalisés de quelque manière que ce soit. Sans compter, conclut-elle que si d'aventure l'Usine devait fermer à minuit, les perturbatrices et perturbateurs se retrouveraient automatiquement dehors plutôt que dans les salles à disposition. La gêne n'en serait que plus importante.

Les commissaires AGT auraient eux aussi souhaité entendre ledit flotier.

Les représentants DC renoncent à solliciter une fois encore le Département des institutions, dont le président, M. Moutinot ne se donne, selon eux, aucune peine.

Une commissaire libérale se dit disposée au vote de la P 204. Or, accepter les conclusions de cette pétition lui paraît délicat, dans la mesure où la demande de fermeture de l'Usine à minuit est, à son avis, excessive et qu'un dialogue entre les parties a justement lieu. Elle propose en conséquence le renvoi de la P 204, avec la recommandation suivante:

« le CM recommande au CA de poursuivre les démarches entreprises, en vue d'arriver à un compromis prenant un compte tant les intérêts des usagers que des habitants. ».

Vote de la commission:

Pour classement de la P 204: 3 oui (3 Verts)

Pour le renvoi de la P 204 au CA avec *la recommandation libérale*: 9 oui (3 SOC, 1 AGT, 1 LIB, 1 RAD, 2 UDC, 1 DC)

S

Ville de Genève
Direction générale
Date: 19 NOV. 2007
Objet: CA du 28/11
Division:
à traiter par:
Copies:

PMY
PMA
Monsieur Patrice Mugny
Maire de Genève
Mairie des Eaux-Vives
37, rue de la Mairie
CH-1207 Genève

Groupement
"Les habitants de la rue du Tir"
1, rue du Tir
CH-1204 Genève
Habitants_rue_du_tir@yahoo.com

Ville de Genève
Département de la justice
Reçu le 19 NOV. 2007
Action: CA
Copies:

Concerne : Beveries, violence, et tapage nocturne à l'Usine
Pétition pour faire cesser les activités après minuit

Genève, le 1 novembre 2007

Monsieur le Maire,

La situation des habitants du quartier qui entoure l'Usine est devenue intolérable, et nous vous écrivons pour vous demander votre aide en vue de faire cesser les hurlements, bagarres, et autres violences physiques et sonores causées par les "soirées" qui commencent après 23h heures à l'Usine. A notre connaissance, il y a déjà eu deux meurtres en deux ans sur la Place des Volontaires, (une des victimes habitait dans notre immeuble, voir article de la Tribune de Genève ci-joint), et plusieurs blessés graves, à chaque fois de nuit et en relation avec la clientèle de l'Usine.

Tous les jeudis, vendredis et samedis, et parfois même en semaine, les beuveries et hurlements commencent vers minuit sous nos fenêtres et continuent jusque vers 6 heures du matin (des séquences vidéo sont à votre disposition). Ceci est dû au fait que les clients de l'Usine, souvent complètement ivres, entrent et sortent de l'Usine en hurlant des insanités, se bagarrent sur la Place, provoquant les aboiements de leurs chiens. Nombreux sont ceux qui viennent uriner et/ou vomir dans les entrées des immeubles environnants. Le grincement des barrières, lors de leur déplacement au moment de la fermeture, réveille alors ceux qui ont pu se rendormir.

Au matin, la place des Volontaires et ses environs sont jonchés de bris de bouteilles, de cannettes de bière, de mégots, et de seringues. Vers 6 heures, malgré la diligence des services de nettoyage qui passent plus d'une heure à nettoyer la Place, l'urine et le vomi subsistent dans les entrées des immeubles jusqu'au lundi matin. Pendant tout le dimanche 14 octobre, le caniveau devant le N°3 Rue du Tir est resté plein de sang. Tout ceci est malsain et particulièrement dangereux pour les enfants du quartier, les piétons, et les nombreux cyclistes.

La présence de vendeurs de cannabis et de cocaïne en soi ne nous empêche pas de dormir, sauf lorsqu'un litige commercial surgit en pleine nuit entre deux ou plusieurs dealers, ou entre un dealer et un client. Dans ce cas les hurlements sont garantis, avec blessés dans certains cas. Leur

présence en ces lieux est de toute façon directement liée au marché que représente pour eux la clientèle nocturne de l'Usine. La police nous a clairement expliqué qu'ils n'interviennent plus lors des "soirées" de l'Usine, suite à des jets de pierres et de bouteilles, objets que l'on retrouve ensuite dans les bacs à fleurs saccagés (voir photos).

Le quartier est désormais délaissé par la police, et la sécurité des habitants et de leurs enfants n'est plus assurée. Non seulement nos enfants dorment mal, mais nous ne pouvons pas non plus les laisser aller et venir librement aux alentours de la Place, de peur de les exposer aux sollicitations constantes des vendeurs de drogue.

Nous vous écrivons donc pour vous demander de faire interdire les soirées après minuit à l'Usine, afin de permettre au millier de personnes qui en pâtissent de dormir la nuit, et de retrouver une vie de quartier normale.

En vous envoyant nos remerciements à l'avance, nous vous présentons nos meilleures salutations et nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Groupement "Les Habitants de la Rue du Tir" (voir signature ci-dessous).

Pièces jointes:

Article de la Tribune de Genève
Photos

Habitants de la Rue du Tir soutenant la pétition

Nom, prénom	Signature
--------------------	------------------

Mmes Cabussat
Gonzalez
Dossier

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-ge.ch



V I L L E D E
G E N È V E

Monsieur Laurent Moutinot
Président du Conseil d'Etat en charge du
Département des institutions
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3

Genève, le 3 avril 2008

Demande d'audition concernant l'étude des pétitions P-197, P204, P-205 et P-206

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'étude des objets mentionnés sous référence, dont vous trouverez copie ci-jointe, la commission des pétitions souhaiterait vous entendre

soit le lundi 7 avril, soit le lundi 14 avril 2008, à 17h40,
à la salle D du Palais Eynard.

En vous remerciant par avance de bien vouloir accepter cette audition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

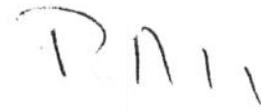
· AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :



Jacques Moret

Le Maire :



Patrice Mugny

Annexes mentionnées



DI
Case postale 3962
1211 Genève 3

Monsieur
Pierre Maudet
Conseiller administratif
Ville de Genève
Département de l'environnement
urbain et de la sécurité
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

N/réf. : LMO/mbj/
V/réf. :

Genève, le 20 mai 2008

Concerne : Convocation par la commission des pétitions pour le 2 juin 2008

Monsieur le Conseiller administratif,

La commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève souhaite m'entendre le 2 juin 2008 sur diverses questions de sécurité en Ville de Genève.

Considérant que la collaboration en matière de sécurité en Ville de Genève passe par votre département et le mien - et je me plais à relever combien ladite collaboration est excellente - je n'entends pas répondre à l'aimable invitation de la commission des pétitions, ce dont je vous laisse le soin de l'informer.

J'ajoute que j'avais autorisé, en son temps, le lieutenant Pahud à répondre à une demande d'audition de la commission de sorte que je considère la légitime curiosité des Conseillers municipaux comme satisfaite.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent Moutinot



B. Rapport de minorité de Mme Sarah Klopmann.

Préambule

Ce rapport concerne plus précisément la P-204, mais il est suivi du rapport de minorité sur la P-205. Ces deux pétitions ont en effet été étudiées ensemble en commission des pétitions et sont étroitement liées.

Mes deux rapports de minorité sont donc à lire l'un avec l'autre tant l'argumentaire va dans le même sens. Ils poursuivent en effet les deux le même but, à savoir la défense des activités de l'Usine.

Bref rappel historique

C'est en 1989 que le magistrat libéral Claude Haegi a mis l'ancienne usine genevoise de dégrossissage d'or à disposition d' "Etat d'urgence" en signant un contrat de prêt à usage. A l'époque, le monde politique comprend les revendications d'autonomie culturelle et s'est accordé pour dire qu'il fallait laisser un espace pour la culture autogérée, espace festif et culturel qui permettrait l'émergence et l'expression artistique. La volonté était de laisser un espace de liberté et d'éviter ainsi les tensions et "combats" qui sévissaient alors dans d'autres villes suisses. Puis, vers la fin des années 1990, Etat d'urgence devient l'Usine, qui continue d'être un lieu de culture, d'émergence et d'expression autogéré.

Sur la pétition

Nous avons tout d'abord eu droit au "film" fait par les pétitionnaires. Cachés chez eux, ils filment les gens à leur insu, puis montrent ces images. Les gens sont totalement reconnaissables. C'est un scandale, à la limite de la légalité. Ce film ne respecte ni la vie privée, ni l'Usine et ses usagers et usagères.

Mais en fait, la seule chose que nous apprenons finalement avec ce film c'est qu'il ne se passe rien d'autre que des discussions entre différentes personnes, qui, au pire, sont en train de boire. Par ailleurs, l'heure à laquelle ces images ont été prises est notée sur le film, mais pas les jours. Peut-être même que donc que cela ne montre qu'un week-end, particulier, d'un festival important.

Donc fermer l'Usine à minuit? Pourquoi? Pour réduire encore l'offre culturelle, pour tenter d'amener toute une partie de la population au mutisme total, pour montrer que ce qui n'est pas bien propre en ordre n'a plus sa place à Genève? Pour ôter la diversité qui fait la richesse de notre ville.

Des pétitionnaires affirment ne pas être contre les activités culturelles de l'Usine, mais contre celles qui selon eux limitent la liberté des habitants du quartier.

Il faut bien savoir ce que veut dire fermer l'Usine à minuit. Cela signifie tuer l'Usine, mais en aucun cas régler les problèmes mentionnés par les pétitionnaires - à savoir les beuveries, la violence et le tapage nocturne. Cela est d'autant plus vrai que les pétitionnaires expliquent que tout ce qui ira dans le sens de leur demande pourra les contenter, mais en précisant que moins la mesure sera radicale, moins l'attractivité du lieu

sera diminuée. C'est donc bien diminuer l'attractivité de l'Usine qui est recherché. Beaucoup de gens viennent - même de loin. Cela ne fait que démontrer à quel point l'Usine est un besoin. Par ailleurs, les associations de l'Usine ne font que respecter la convention signée avec le département de la Culture. Elles proposent les activités qu'elles doivent offrir à la population, en promouvant toutes sortes de musiques et d'arts.

Ces activités culturelles de l'Usine sont aussi des activités nocturnes. Les musiques électroniques, par exemple, s'écoutent en soirée, en milieu festif. Boire une bière n'ôte pas l'aspect culturel de la chose. De plus, une des salles qui promeut les musiques électroniques le fait justement car cela fait partie de sa convention.

La fermeture de l'Usine à minuit ne règlera en aucun cas les problèmes de bruit sur la place des Volontaires. Ce sera même bien pire. On mettra tout le public (car oui, il est grand) dehors à minuit, et les gens resteront là, dehors. Justement ce que ne veulent pas ces mêmes pétitionnaires. Laissons donc entrer ce public dans le bâtiment insonorisé, laissons les faire la fête, écouter de la musique, voir des performances, puis sortir, petit à petit, et pas tous d'un coup.

L'Usine est au bénéfice d'une autorisation du service du commerce (ex- autorisations et patentes) et a légalement le droit de fonctionner jusqu'à 5h du matin. Malgré cela, il n'y a que deux salles du bâtiment qui fonctionnent jusqu'à cette heure tardive.

Ce lieu culturel est d'une importance capitale pour notre Ville et son rayonnement. Les musicien-ne-s, performers, acteurs et actrices également viennent de loin, des fois même de très loin, pour jouer à l'Usine. Les artistes genevois-es ont aussi la part belle et une réelle opportunité de présenter leurs oeuvres (musicales ou autres) dans ce lieu, qui vu qu'il n'est pas guidé par l'idée de rentabilité, peut oser une programmation moins conventionnelle. C'est uniquement grâce à des lieux comme celui-là qu'il existe une programmation plus "osée" à Genève, à savoir des musiques nouvelles ou qui ne font pas l'unanimité.

C'est également un des rares lieux de nuit qui ouvre ses portes largement au public, et qui ne trie pas les gens en fonction de leur porte-monnaie ou de leur style.

Le problème du deal devant l'Usine a été soulevé. Pour ces habitant-e-s, les problèmes de drogue vont bien mieux qu'avant.

Mais avec les autres voisins, ceux de la pétition 205, on a un son de cloche totalement contradictoire. Etrange de constater à quel point la réalité leur semble différente selon si les gens habitent au 1 rue du Tir ou dans l'immeuble d'à côté.

Ils regrettent cependant que le quartier soit délaissé par la police. Cela n'est pas la faute de l'Usine, et eux-mêmes demandent parfois que des agents se déplacent. Ils sont eux aussi victimes de cet état de fait et de la mauvaise image qu'a parfois le quartier pour certain-e-s. Mais ils ne peuvent pas être responsables de tout le quartier.

Une médiation a été lancée. Les grands absent-e-s de ces séances furent le canton et les habitant-e-s. Puis, voyant le vent tourner dans le mauvais sens selon eux, les pétitionnaires ont à nouveau fait part de leur mécontentement. Je dois quand même souligner et regretter qu'ils n'aient même pas souhaité s'asseoir autour d'une table avec les « Usiniens ».

Les espaces culturels autogérés sont de plus en plus rares à Genève et il serait catastrophique, tant pour le public et les artistes que pour Genève, d'en détruire le bastion.